

## Ep Loire Enquête synergies territoriales Compte-rendu des réunions territoriales

### Réunion du SAGE Allier Aval

Mezel, le 26 novembre 2012

---

#### Liste des participants (32)

Organisation	Représentant
Conseil général de l'Allier	M. Rideau
Conseil général de l'Allier	M. Defay (Vice-président de la CLE)
Conseil régional d'Auvergne	Mme. André
Conseil général du Puy de Dôme	M. Sauvade (Président de la CLE)
Conseil général du Puy de Dôme	M. Achard
Commune de Vichy	Mme. Bodineau
Commune d'Issoire	M. Godard
Communauté d'agglomération de Clermont Ferrand	M. Vinzio
Association des maires de la Haute Loire	M. Bonjean
Association des maires de l'Allier	M. Michel
Association des maires du Puy de Dôme	M. Faure
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Dore Allier	M. Fournier
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la rive Gauche de la Dore	M. Gonin
SIAREC	M. Bapeyrat
Syndicats de l'Allier	M. Lecompte
Parc Naturel Régional Livradois-Forez	M. Roussel
Conservatoire d'Espaces Naturel d'Auvergne	M. Geay
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction d'Auvergne	M. Langlade
Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Loire - Délégation de Brioude	M. Lestant
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction d'Auvergne	Mme. Picoriny
Chambre d'agriculture du Puy de Dôme	M. Mullié
Ligue pour la Protection des Oiseaux - Délégation Auvergne	M. Charrey
Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne	M. Mossant
DDT et MISEN de l'Allier	Mme. Raynaud
DDT et MISEN du Puy de Dôme	Mme. Nadale
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Auvergne	M. Ponchon
Agence de l'Eau Loire Bretagne	M. Simeon

<b>Organisation</b>	<b>Représentant</b>
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	M. Bonnet
Etablissement public Loire	Mme Mazeau
Etablissement public Loire	Mme Lemaire
Bureau d'études Planète Publique	M. Abraham
Bureau d'études Planète Publique	M. Lacouette-Fougère

### **Ordre du jour**

- Introduction
- Présentation des résultats de l'enquête
- Temps d'échanges et de débats
- Conclusion et remerciements

## ***Présentation et discussion des résultats de l'enquête***

- Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête ont été bien accueillis par les participants à la réunion, plusieurs d'entre eux ont souligné qu'ils confortaient les observations déjà réalisées en CLE et sur le terrain.
- La présentation a néanmoins fait l'objet de deux questionnements par rapport à la méthodologie de l'enquête et au profil des répondants :
  - o S'agissant du premier point, le bureau d'études a précisé qu'il ne disposait pas de la population mère et qu'il n'était pas possible d'obtenir des résultats représentatifs sur un territoire si vaste.
  - o Il a été indiqué que les techniciens ont beaucoup plus répondu à l'enquête que les élus, mettant en doute les connaissances de ces derniers sur les sujets abordés en CLE.

## ***Points saillants des échanges***

- Un manque en termes de porteurs de projet compétents à l'échelle des bassins hydrographiques est ressenti :
  - o Le contrat de bassin versant apparaît aux yeux des participants comme la solution pour permettre la mise en œuvre du SAGE à une échelle plus locale et lancer une dynamique territoriale (embauche d'un animateur, financement d'actions...).
  - o Pour autant il manque des structures capables de porter de tels contrats : il est en effet habituellement plus simple de travailler sur des sujets plus ponctuels.
    - ⇒ *Un regroupement de structures apparaît donc comme nécessaire par endroit (plus que la création de nouvelles structures), même si la forme que cette organisation doit prendre n'est pas tranchée (conventionnement, chef de file...).*
    - ⇒ *Cette structuration doit s'adapter à chacun des territoires, et aux dynamiques<sup>1</sup> et maîtres d'œuvre existants (syndicats de rivière, SICALA, Communautés de Communes...), ainsi qu'à des contraintes comme l'impossibilité de créer un tel contrat sur une rivière domaniale.*
    - ⇒ *A cet égard il a été rappelé que le SAGE a permis de faire apparaître des porteurs de projet potentiels, mais que des négociations devaient*

---

<sup>1</sup> Exemple des associations environnementales qui ont été impliquées dans la mise en œuvre d'actions au travers du Plan Loire Nature, et qui mériteraient donc, d'après un participant, d'être intégrées dans les contrats territoriaux.

*avoir lieu et être coordonnées à travers l'animation dans les dernières étapes de l'élaboration du SAGE et afin d'anticiper la mise en œuvre.*

- ⇒ *Il a également été précisé qu'une telle structuration ne concernait que la gestion des milieux : l'organisation existe en ce qui concerne l'assainissement ou la production d'eau potable.*
  - La création de tels contrats pourrait permettre une plus forte implication des élus locaux, via l'action des animateurs de contrats de bassins versants recrutés pour l'occasion ;
    - ⇒ *Il a été proposé de mettre en réseau les différents animateurs (de contrats de bassins versants et du SAGE) pour les faire se rencontrer et échanger, même si ce genre de réunions existe d'ores et déjà, sous le pilotage de la DREAL Auvergne et de l'AELB par exemple.*
  - En ce qui concerne l'Ep Loire, si les participants s'accordent sur sa légitimité en ce qui concerne ses missions traditionnelles (inondations notamment), ils sont une majorité à considérer que l'établissement ne doit pas se substituer aux acteurs locaux dans la mise en œuvre d'autres actions (même en ce qui concerne la continuité écologique), et doit laisser la maîtrise d'ouvrage aux porteurs locaux. L'hypothèse de confier à l'Ep Loire la réalisation d'études préalables à la réalisation d'actions par des structures locales n'a pas été partagée par la majorité des participants, notamment les collectivités.
- Des échanges ont par ailleurs eu lieu sur la question du portage du SAGE :
- Si le portage du SAGE Allier Aval par l'Ep Loire n'est pas remis en cause (en raison notamment de sa légitimité juridique et à défaut d'alternatives), en revanche l'apport de ce dernier a été minimisé ;
  - Des réflexions ont eu lieu sur le portage des SAGE voisins (ex : Haut Allier), qui pourrait revenir à l'Ep Loire en phase de mise en œuvre ; il a été rappelé que dans de tels cas, l'Ep Loire devra intégrer les structures existantes dans le portage de ces SAGE.
- La question de l'animation du SAGE est revenue à plusieurs reprises dans le cadre des échanges :
- Afin de mettre en évidence l'importance du rôle de l'animatrice du SAGE et de sa localisation sur le territoire du SAGE Allier Aval (proche des acteurs, des financeurs...), par rapport à une présence au sein du siège de l'Ep Loire à Orléans (la représentante de l'Ep Loire a alors répondu que cette option n'était pas envisagée) ;
  - Pour pointer l'insuffisance d'un seul animateur pour un territoire si vaste : un second animateur sur place (avec des moyens de secrétariat renforcés) était espéré ;
  - Pour souligner que « l'isolement » de l'animatrice du SAGE Allier Aval qui n'a bénéficié que d'un soutien technique limité de la part du siège de l'Ep Loire à Orléans ;

- ⇒ *Des formations communes aux différents animateurs pourraient être développées ;*
- Pour rappeler que l'animateur du SAGE était aussi un agent de l'Ep Loire ce qui peut comporter un risque de mobilisation de celui-ci à des fins de représentations de l'établissement sur le territoire.
- Des difficultés et des interrogations en matière de financements existent à l'heure actuelle en raison :
  - D'une clé de répartition des financements considérée comme complexe (un participant s'est par exemple interrogé sur la nature des financeurs du SAGE, en dehors de l'Agence de l'Eau qui est bien repérée), et à l'origine de lourdeurs administratives ;
  - D'une crainte d'influence de l'Ep Loire sur le financement des actions du SAGE, en raison d'une procédure (marchés publics) qui se déroule en son sein à Orléans (la représentante de l'Ep Loire précisant que l'animatrice y était pleinement associée) et d'une possible collusion avec ses missions historiques.
    - ⇒ *Il est ainsi proposé de créer un comité des financeurs qui permette de mettre autour d'une table tous les financeurs des actions mises en œuvre dans le cadre du SAGE, afin de tenter de simplifier la répartition des financements, et garantir leur entière transparence.*
  - D'une remise en cause actuelle de la solidarité de bassin, alors que c'était l'une des raisons d'être de l'Etablissement public Loire (exemple de la gestion du barrage de Naussac qui est financé par tous, mais qui sert essentiellement aux territoires en aval), et dont les territoires en amont du bassin, moins riches, aimerait bien bénéficier pour agir sur les têtes de bassin et participer à une amélioration de la qualité de l'eau, qui bénéficiera aussi aux communes en aval.
- La mutualisation apparaît difficile à mettre en œuvre aux yeux des participants :
  - Une mutualisation financière n'a de sens que si les différents acteurs ont chacun des ressources à présenter, ce qui ne semble pas être le cas pour tous ;
  - Une mutualisation technique, avec le recrutement de personnel basé au siège de l'Ep Loire à Orléans ne serait pas accepté par les financeurs du SAGE Allier Aval qui ont déjà l'impression de payer pour l'Ep Loire et non pour le SAGE ;
  - Une mutualisation en termes de locaux pourrait en revanche très facilement être développée.
- Concernant la gouvernance de la CLE (qui a permis des échanges entre différents porteurs d'intérêts depuis 8 ans et a abouti), elle présente quelques difficultés du fait d'un périmètre de SAGE très vaste :

- De ce fait, les échanges au sein de la CLE restent très généraux et théoriques, et se trouvent éloignés des préoccupations locales et des volontés de mises en œuvre pratiques ;
- Cependant, il a été précisé que la CLE était déjà une instance trop grande pour permettre sa réunion régulière et que l'instance décisionnelle était avant tout son bureau, qui fonctionne bien actuellement (se réunit régulièrement, émet des avis...)
- La connaissance de la démarche, et de la politique de l'eau par les acteurs du territoire augmente, mais a été relativisée par plusieurs participants :
  - Le périmètre du SAGE étant très large, il est difficile de diffuser le message de la CLE sur l'ensemble du territoire, du fait d'un manque de relais locaux ;
  - Ces relais pourraient être les élus locaux, mais ils ont des difficultés à bien comprendre la démarche, du fait de sa technicité et sa théoricit  ;
    - ⇒ *Une sensibilisation et une formation des élus s'av rerait n cessaire ;*
  - Par ailleurs, il a  t  rappel  la n cessit  d'informer tr s en amont la profession agricole d' ventuels changements dans la r glementation.

### ***En synth se***

Pour permettre la mise en  uvre du SAGE et la structuration d'une ma trise d'ouvrage, les contrats territoriaux apparaissent comme l'outil adapt . Pour accompagner leur mise en place, le renforcement des moyens d'animation constitue une demande forte, de m me que la formation des  lus, pr alable indispensable   leur engagement dans l'action.

M me si les participants ne remettent pas en cause le portage du SAGE en phase de mise en  uvre par l'Ep Loire, pour beaucoup ce portage appara t comme une solution par d faut. Certains soulignent  galement les risques  ventuels de brouillage entre des missions traditionnelles de l'Etablissement. De m me, les possibilit s de synergie et de mutualisation des moyens   l' chelle des diff rents SAGE port s par l'Ep Loire ne suscitent pas l'adh sion de la majorit  des participants qui attendent davantage un renforcement de l'animation locale et une plus grande structuration des actions entre les collectivit s pr sentes sur le p rim tre du SAGE.

Pour lever les r serves qui existent actuellement en ce qui concerne les financements des actions du SAGE, la cr ation d'un Comit  des financeurs est ardemment souhait e.